



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES N° AG308-2026-02-CCTP

OBJET DU MARCHÉ :

**REMPLACEMENT DES COUVERTURES ET DES DESCENTES D'EAUX PLUVIALES
CRÉATION DE SUR-TOITURE
COMGEND GUADELOUPE (971) ET BTA SAINT-BARTHÉLÉMY (97133)**

***Marché passé selon la procédure adaptée
Établi en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique
en vigueur au 1^{er} avril 2019.***

Référence APPACH : PRA 050823

Le présent C.C.T.P. comporte 16 pages numérotées de 1 à 16 et annexes

Table des matières

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 PRÉSENTATION DU PROJET.....	3
1.2 OBJET DU MARCHÉ.....	3
1.3 LIEU D'EXÉCUTION.....	3
1.4 DÉLAI D'EXÉCUTION.....	3
1.5 VALIDITÉ DES OFFRES.....	3
1.6 SOUS-TRAITANCE.....	4
ARTICLE 2 - RESPECT DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	4
ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR.....	4
3.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION DES TRAVAUX.....	4
3.2 NORMES ET TEXTES.....	4
3.3 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ.....	4
3.4 VISITE DES SITES.....	5
3.5 COMMANDE DES MATÉRIAUX ET DÉLAIS DE LIVRAISON.....	5
3.6 AVANT LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX.....	5
3.7 RÉCEPTION ET STOCKAGE DES MATÉRIAUX.....	5
3.8 PROTECTIONS DES EXISTANTS.....	6
3.9 BALISAGE CHANTIER.....	6
3.10 ÉCHAFAUDAGE ET/OU NACELLE MOTORISÉE.....	6
3.11 TENUE DU CHANTIER.....	6
3.12 UTILITÉS.....	7
3.13 RÉUNIONS DE CHANTIER.....	7
3.14 ACCÈS SITE.....	7
ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES TRAVAUX À RÉALISER.....	7
4.1 LOT 1 : SAINT-FRANÇOIS.....	7
4.2 LOT 2 : SAINT-BARTHÉLÉMY - HUIT (8) VILLAS.....	10
4.3 LOT 3 : SAINTE-ROSE (TRANCHE OPTIONNELLE).....	12
4.4 LOT 4 : SAINT-CLAUDE – SUR-TOITURE (TRANCHE OPTIONNELLE).....	14
ARTICLE 5 - REMISE DES INSTALLATIONS À LA FIN DES TRAVAUX.....	16
ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITÉ.....	16
ARTICLE 7 - ANNEXES.....	16

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Présentation du projet

Le Commandement de la Gendarmerie de la Guadeloupe dispose de multiples emprises sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen ainsi qu'à Saint-Barthélemy (971).

Des travaux de rénovation des toitures et couvertures se révèlent nécessaires.

Le présent CCTP définit le contenu technique et les modalités de réalisation de cette mission.

1.2 Objet du marché

L'opération a pour objet la **rénovation des toitures, le remplacement des couvertures et des descentes d'eaux pluviales de plusieurs casernes de gendarmerie du COMGEND Guadeloupe (971) et à Saint-Barthélemy (97133).**

Les sociétés consultées sont réputées avoir pris connaissance, avant la remise des offres, du dossier de consultation et des caractéristiques et spécifications mentionnées dans le présent CCTP.

Les entreprises consultées reconnaissent avoir parfaitement apprécié sur le site les conditions d'accueil, les servitudes propres aux accès, la nature de l'ouvrage, les servitudes d'implantation, d'approvisionnement et d'évacuation des matériels déposés.

Les contraintes éventuelles dépendantes de ces conditions ne pourront en aucun cas justifier un retard ou une indemnisation. Le fournisseur retenu ne pourra en aucun cas se prévaloir d'éléments non précisés pour obtenir la modification de son offre de prix.

Le présent marché se décompose de deux (2) lots en tranche ferme et de deux (2) lots en tranche optionnelle comme suit :

LOTS	INTITULÉ	CPV
LOT 1	SAINT FRANÇOIS	45261200-4
LOT 2	SAINT-BARTHÉLÉMY	45261200-4
LOT 3 (T.o)	SAINTE-ROSE	45261200-4
LOT 4 (T.o)	ST CLAUDE – Sur toiture CORG	45261200-4

1.3 Lieu d'exécution

- ◆ Gendarmerie de Saint-François, Morne à Caye 97118 Saint-François ;
- ◆ Gendarmerie de Saint-Barthélemy, Fort Oscar – Gustavia 97133 Saint-Barthelemy ;
- ◆ Gendarmerie de Sainte-Rose, Rue Grignan 97115 Sainte-Rose ;
- ◆ Caserne Morne-Houël, Impasse de la Cascade Vauchelet 97120 Saint-Claude.

1.4 Délai d'exécution

Les travaux débiteront à la date fixée sur l'ordre de service pour la durée d'exécution mentionnée lors de la consultation.

1.5 Validité des offres

Les prix mentionnés dans les offres auront une validité de douze (12) mois à compter de la date de fin du présent marché.

Les prix seront mentionnés en euros, unitaire, hors et toutes taxes comprises (le taux de TVA est indiqué à part).

1.6 Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée dans la présente consultation.

L'entreprise choisie pour la sous-traitance devra être déclarée à la remise de l'offre.

ARTICLE 2 - RESPECT DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Durant l'exécution de ses missions, le titulaire s'engage à respecter les textes législatifs (présents et à venir) liés aux prestations réalisées comme :

- la réglementation française et européenne de portée générale et professionnelle ;
- les normes françaises et européennes ;
- l'ensemble des règles sanitaires auxquelles sont soumises les personnes publiques effectuant le même type de prestation ;
- le droit du travail.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

3.1 Prescriptions générales d'exécution des travaux

Le titulaire du marché prendra à sa charge toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses travaux : installation de chantier, transports, manutentions diverses, protection de leurs ouvrages propres et de l'existant, travaux de la section considérée, nettoyage soigné.

Le titulaire du marché prendra soin de ne pas dégrader l'environnement intérieur et extérieur du site ; il prendra à sa charge tout dommage qu'il aurait pu causer.

Le titulaire du marché évacuera ses déchets quotidiennement et devra maintenir les circulations partagées avec les occupants des bâtiments dans un état de propreté permanent.

3.2 Normes et textes

Le titulaire du marché s'engage à réaliser les travaux définis dans le présent CCTP conformément aux prescriptions de l'ensemble des normes et réglementations françaises en vigueur au jour fixé pour la remise des offres, des avis techniques, des DTU, ainsi qu'aux diverses recommandations des fabricants.

Le titulaire est réputé connaître toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en lien avec l'objet du marché.

Le cas échéant, il est tenu d'informer l'acheteur sur l'évolution des textes en vigueur et l'alerte si cette évolution est susceptible d'avoir un impact sur la réalisation des prestations objet du marché.

En cas de divergence entre les différents textes et règlements, le plus contraignant est retenu et appliqué.

3.3 Hygiène et sécurité

Le titulaire du marché devra prendre en compte les dépenses d'hygiène et de sécurité liées à ses travaux.

Les travaux seront réalisés sur des bâtiments en activité, ainsi :

- les zones de travaux et d'activité du site ne pouvant être clairement séparées, un plan de prévention sera établi avant le démarrage des travaux ;
- le titulaire du marché renseignera et signera le plan de prévention établi par le maître d'ouvrage après une inspection préalable commune du site des travaux ;
- dans le cas de la mise en œuvre d'une source de chaleur mobile (chalumeau, lampe à souder...), un permis feu devra être délivré et signé par le titulaire ainsi que l'utilisateur de cette source.

Le titulaire du marché prendra toutes les dispositions utiles pour assurer la protection des personnes, des appareils, des véhicules, toutes les prestations nécessaires au bon déroulement des travaux, telles que les mesures de sécurité envers ses ouvriers, les tiers et le nettoyage général des lieux en fin de travaux.

3.4 Visite des sites

Le candidat devra compléter sa connaissance du dossier par une visite sur le site afin de bien prendre en compte l'ensemble des sujétions d'exécution des travaux, parmi lesquelles notamment les contraintes d'accès, les dimensions.

Un certificat de visite des lieux sera à faire signer (modèle joint). Le contact sur place est le commandant de brigade joignable au :

- Brigade de Saint-François : 06.90.47.74.12 / 05.90.85.18.00
- Brigade de Saint-Barthélemy : 06.90.31.05.96 / 05.90.27.11.70
- Caserne Morne-Houël à Saint-Claude : 06.90.26.88.50 (D. BAUER) / 06.90.35.07.97 (J. DAGORN)
- Brigade de Sainte-Rose : 06.90.30.42.99 / 05.90.68.67.00

Le candidat reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis au devis descriptif. De ce fait, il ne saurait être accordé, en aucun cas, une majoration quelconque du prix soumissionné.

En conséquence, le candidat devra signaler par écrit à la remise de son offre toute omission, manque de concordance ou erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents d'appel d'offres.

Il pourra aussi proposer des modifications aux travaux définis lorsqu'il estimera que ces modifications seraient susceptibles d'améliorer l'économie générale du projet ou la marche du chantier.

Faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les clauses du dossier et s'être engagé à fournir toutes les prestations de sa spécialité nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage.

3.5 Commande des matériaux et délais de livraison

Le titulaire du marché est réputé connaître les délais de ses fournisseurs. Il devra donc prendre toutes ses dispositions pour commander les matériaux nécessaires au bon déroulement du chantier en temps voulu. Les délais de livraison ne pouvant en aucun cas être la cause d'un retard dans l'exécution des travaux.

3.6 Avant le démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, le titulaire du marché remettra les documents techniques nécessaires au maître d'ouvrage :

- fiches techniques des matériaux utilisés ;
- planning d'intervention afin d'organiser les emplois du temps du service concerné (au minimum deux (2) semaines avant le début des travaux).

Une réunion de lancement sera programmée par le maître d'ouvrage. Lors de ce rendez-vous un point technique et planning sera réalisé afin de démarrer les travaux dans les meilleures conditions possible.

3.7 Réception et stockage des matériaux

Le titulaire du marché sera responsable de l'état des matériaux et/ou matériels à compter de leur livraison et devra :

- prévoir les endroits précis pour le stockage (à définir avec le commandant de caserne du site) ;
- indiquer l'emplacement du stockage ;

➤ garantir les matériaux contre les dégradations.

3.8 Protections des existants

Le titulaire du marché, a sous son contrôle et sa responsabilité, la conservation des existants, dans ses prestations de fournitures et poses liées au présent lot.

Toutes les détériorations et dégradations, y compris sur les ouvrages environnants qui apparaîtront en cours de chantier seront réparées aux frais du titulaire du marché.

3.9 Balisage chantier

Le titulaire a en charge de baliser le chantier et de délimiter sa zone de travail, de mettre en place à l'extérieur de la zone une signalisation permanente, bien visible, donnant toutes indications sur la nature des travaux en cours à toutes personnes non-autorisées.

Un balisage en dur type barrière HERAS avec plots béton sera proposé au maître d'ouvrage le cas échéant.

Si utilisation de nacelle utilisatrice, de la rubalise (coloris rouge/blanc) sera déployée autour de la zone concernée avec un opérateur au sol qui encadrera les manœuvres de l'engin.

Nota : Des enfants peuvent être présents aux alentours du chantier, une grande vigilance et un balisage correct, devront être réalisés par le titulaire du marché.

3.10 Échafaudage et/ou nacelle motorisée

En fonction de l'accessibilité, le titulaire pourra utiliser pour la réalisation de ses travaux, des échafaudages et/ou une nacelle motorisée.

Les échafaudages et nacelles doivent être conformes à la législation en vigueur et être couverts par un procès verbal de conformité.

La mise en place d'échafaudages verticaux de pied devra comprendre les réglages de l'assise, les contreventements, les immobilisations et protections pour respecter les normes de sécurité en vigueur.

Les habilitations du personnel opérant seront demandés.

Le titulaire du contrat devra s'assurer du bon état du sol recevant les échafaudages et si nécessaire effectuera tous les travaux utiles pour l'installation des échafaudages, y compris la remise en état initial après dépose des installations.

Tous les amarrages seront réalisés en nombre suffisant y compris raccords nécessaires après dépose. La signalisation et le balisage réglementaires seront installés.

En cas d'utilisation d'une nacelle motorisée, le cheminement et le stationnement en cours de travaux devront être signalisés et balisés.

Le stationnement de la nacelle en fin de journée, sera effectué à un endroit défini en relation avec le commandant de caserne.

La remise en état des surfaces aménagées (exemple espaces verts) détériorées lors de l'utilisation de la nacelle reste à la charge du titulaire du marché.

3.11 Tenue du chantier

Le chantier devra être tenu en parfait état de propreté. Le titulaire prévoira un nettoyage quotidien de son chantier. Au vu de la co-activité prévue, cet aspect de bonne tenue de chantier est primordial.

En ce qui concerne le nettoyage final avant réception, le titulaire du marché doit procéder à l'enlèvement et l'évacuation des protections mises en place et le nettoyage des ouvrages ou équipements qui étaient protégés.

3.12 Utilités

Les utilités à disposition du titulaire sont à définir lors du Plan de prévention.

3.13 Réunions de chantier

Les réunions de chantier seront déterminées selon une fréquence et un horaire fixés par le maître d'ouvrage.

Au cours de ces réunions, il sera étudié le détail des différentes opérations, la coordination et l'ajustement au plus juste du planning fourni.

La coordination sera assurée par le titulaire (dans le cas d'une entreprise générale) ou par le mandataire du groupement (cas d'entreprises groupées). Les entreprises convoquées seront représentées par des personnels qualifiés.

Aucune absence à ces réunions ne sera tolérée.

3.14 Accès site

Avant le démarrage du chantier, il sera demandé au titulaire du marché, de fournir les pièces d'identité du personnel prévu pour l'intervention.

Cela vaut aussi pour les sous-traitants le cas échéant.

La plaque d'immatriculation des véhicules employés sera aussi à communiquer, ainsi que les attestations d'assurance de tous les véhicules susceptibles d'être présent sur site.

ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES TRAVAUX À RÉALISER

Le candidat s'étant impérativement rendu sur place afin d'évaluer les travaux à réaliser, et après avoir procédé aux études techniques nécessaires, ne pourra prétendre à aucune majoration de prix pour des travaux complémentaires qui s'avéreraient nécessaires en cours d'exécution.

Différents poste de travaux ont été identifiés et devront être réalisés selon les règles de l'art.

4.1 LOT 1 : SAINT-FRANÇOIS

4.1.1 Poste 1 : Travaux préparatoires

Suite au constat sur place, des travaux préparatoires seront à inclure dans l'offre du titulaire du marché.

Différents types d'opérations seront à prévoir :

- Dépose et mise en déchetterie de végétaux présents sur les toitures ;
- Contrôle et nettoyage de l'ensemble des gouttières (réparation le cas échéant) ;
- Lessivage de l'ensemble de la toiture.

4.1.2 Poste 2 : Infiltrations LST

Par temps de pluie, une importante entrée d'eau a été constatée au RDC des LST ;

- Recherche du désordre qui occasionne l'infiltration d'eau au RDC du bâtiment LST ;
- Procéder aux réparations nécessaires afin de garantir l'étanchéité de la toiture ;
- Réaliser des tests avec tuyau d'arrosage afin de valider l'étanchéité des travaux réalisés.

4.1.3 Poste 3 : Traitement des couvertures

Un contrôle des toitures (fixations des tôles, présence de désordres...) sera réalisé par le titulaire du marché. Lorsque qu'un dégât sera constaté sur une tôle, le remplacement de celle-ci sera à réaliser.

En plus de ce contrôle, la mise en peinture des tôles de couverture est demandé, peinture type élastomère, anti-corrosion, coloris idem existant.

Les bâtiments concernés sont les bâtiments familles, les locaux de service et le garage.

4.1.4 Poste 4 : Traitement des grilles d'aération de sous-toiture des bâtiments familles

Des grilles d'aération de sous-toiture sont présentent dans les bâtiments famille, le remplacement de l'ensemble des pannes endommagées est à prévoir par le titulaire du marché.

Pour les grilles existantes, les opérations seront à réaliser :

- Nettoyage et dépoussiérage des grilles ;
- Ponçage à l'abrasif fin le cas échéant ;
- Application de 2 couches de peinture type élastomère, anti-corrosion, coloris idem existant.

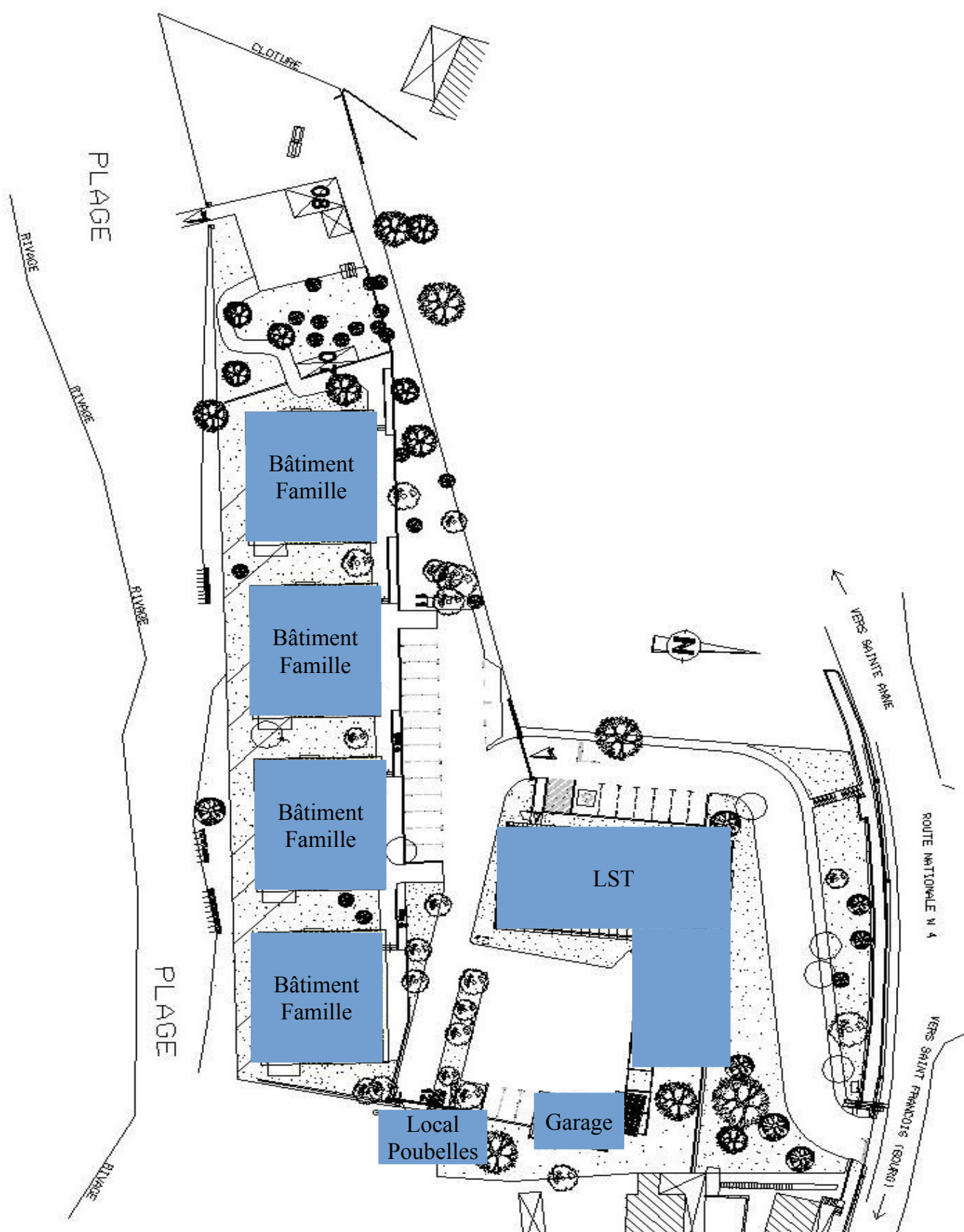
4.1.5 Poste 5 : Travaux sur descentes Eaux Pluviales

- Contrôle de l'état des descentes d'EP ;
- Dépose et évacuation des descentes d'EP dégradées, en déchetterie ;
- Remplacement par des descentes en PVC, diamètres correspondants.

4.1.6 Poste 6 : Abris Poubelle

- Dépose des tôles endommagées ;
- Traitement de la structure (ponçage à abrasif des traces de rouille, application de peinture anticorrosion) ;
- Remplacement des tôles endommagées.

PLAN DE SITUATION



4.2 LOT 2 : SAINT-BARTHÉLÉMY - huit (8) villas

Suite au passage de l'ouragan IRMA, en 2017, de nombreuses tôles ne sont plus correctement fixées (absence de fixation ou jeu important au niveau des tirefonds).

4.2.1 Poste 1 : Travaux préparatoires

Des travaux préparatoires seront à inclure dans l'offre du titulaire du marché :

- Dépose et mise en déchetterie de végétaux ;
- Lessivage de l'ensemble des toitures.

4.2.2 Poste 2 : Dépose des couvertures et pièces de finition

Après avoir réalisé le contrôle de la couverture et des pièces de liaison (faîtage, arêtier, événements de toiture...), le titulaire du marché pourra procéder à la dépose des éléments défectueux.

Les déchets seront stockés proprement dans la zone chantier prévue à cet effet avant d'être évacués en déchetterie avec remise de bordereau de suivi de déchets au maître d'ouvrage.

La visserie déposée sera elle aussi stockée dans la zone chantier prévue à cet effet.

Une attention particulière sera apportée lors de la manipulation des tôles : Balisage au sol dans la zone concernée, pas de manipulation des tôles lors des journées de grands vents, port des EPI adéquats (Harnais de sécurité, ligne de vie, gants spécifiques, casquette de chantier...)

4.2.3 Poste 3 : Fourniture et pose de couvertures neuves

Les tôles identifiées comme étant défectueuses seront remplacées par :

- Tôles bac acier ép 75/100ème ;
- Coloris à valider idem existant ;
- Pose sans raccord dans le sens de la longueur du bac acier ;
- Fixation des tôles par tire-fonds et rondelles galvanisés.

4.2.4 Poste 4 : Traitement des gouttières et descentes d'eaux pluviales

- Dépose des éléments défectueux ;
- Fourniture et pose de gouttières PVC dimensions identiques à l'existant ;
- Contrôle de l'état des descentes d'eaux pluviales ;
- Dépose et évacuation des descentes d'eaux pluviales dégradées, en déchetterie ;
- Remplacement par des descentes en PVC, diamètres correspondants.

4.2.5 Poste 5 : Vérification Visserie

Le titulaire du marché devra effectuer une vérification poussée de l'ensemble de la visserie de la couverture.

Un contrôle par serrage sera alors à réaliser. Les tire-fonds défectueux devront être remplacés.

Lors de ce contrôle une attention particulière sera portée sur la présence ou non de perforation. Le cas échéant, ces perforations identifiées seront à reboucher.

PHOTOS DU SITE :



4.3 LOT 3 : SAINTE-ROSE (Tranche optionnelle)

4.3.1 Poste 1 : Travaux préparatoires

Suite au constat sur place, des travaux préparatoires seront à inclure dans l'offre du titulaire du marché.

Différents types d'opération seront à prévoir :

- Travaux en hauteur EPI ou EPC à mettre en place ;
- Dépose et mise en déchetterie de végétaux ;
- Lessivage de l'ensemble des couvertures tôlees.

4.3.2 Poste 2 : Dépose des couvertures (bât 01)

Après avoir réalisé le contrôle de la couverture dans son ensemble, le titulaire du marché pourra procéder à la dépose de la couverture.

Les déchets seront stockés proprement dans la zone chantier prévue à cet effet avant d'être évacués en déchetterie avec remise de bordereau de suivi de déchets au maître d'ouvrage.

La visserie déposée sera elle aussi stockée dans la zone chantier prévue à cet effet.

Une attention particulière sera apportée lors de la manipulation des tôles : Balisage au sol dans la zone concernée, pas de manipulation des tôles lors des journées de grands vents, port des EPI adéquats (Harnais de sécurité, ligne de vie, gants spécifiques, casquette de chantier...)

4.3.3 Poste 3 : Traitement Charpente (bât 01)

Une fois la dépose des couvertures effectuée, un traitement de la charpente sera réalisé :

- Nettoyage et dépoussiérage de la charpente existante ;
- Ponçage à l'abrasif fin le cas échéant ;
- Application de 2 couches de primaire d'anti-rouille si toiture métallique, sinon 2 couches ; d'agent anti-parasitaire sur charpente en bois (fiche produit à fournir avant commande).

4.3.4 Poste 4 : Traitement des chéneaux, relevés

Travaux sur chéneaux :

- Nettoyage avec évacuation des végétaux ;
- Dépose de l'étanchéité présente ;
- Application d'un primaire d'étanchéité (type résine polyuréthane) ;
- Fourniture et pose d'une couche d'étanchéité (type Paradiene, finition alu).

Travaux sur relevés :

- Nettoyage avec évacuation des végétaux ;
- Dépose de l'étanchéité présente ;
- Application d'un primaire d'étanchéité (type résine polyuréthane) ;
- Fourniture et pose d'équerre de renfort (finition alu).

4.3.5 Poste 5 : Réfection étanchéité sur dalle béton (bât 05)

- Fourniture et pose d'isolant ;
- Fourniture et pose d'étanchéité bi couche finition ardoisée ;
- Fourniture et pose naissance EP inox.

4.3.6 Poste 6 : Travaux sur descentes Eaux Pluviales

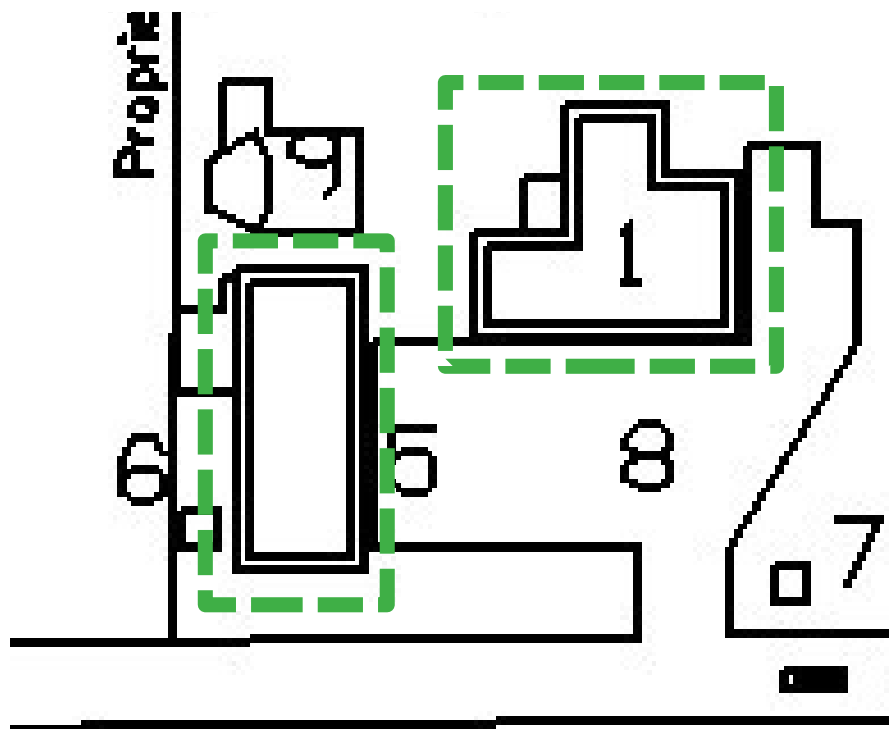
- Contrôle de l'état des descentes d'EP ;
- Dépose et évacuation des descentes d'EP dégradées, en déchetterie ;
- Remplacement par des descentes en PVC, diamètres correspondants ;
- Remplacement des naissances des descentes des EP ;
- Remplacement des couvertures des regards bétons au pied des descentes par des tôles acier si constat de dégradations ;

- Les travaux sur descentes d'eaux pluviales dépendront de DAAT qui détectera ou non de la présence d'amiante. En cas de résultat positif, une déviation des descentes sera à étudier si l'existant est obstrué.

4.3.7 Poste 7 : Pose couverture tôle (bat 01)

- Fourniture et pose d'un écran isolant fixé sous la charpente (fiche produit à fournir avant commande) ;
- Fourniture et pose de tôles bac acier ép 75/100ème ;
- Coloris à valider par le maître d'ouvrage. Un panel de coloris sera présenté à cet effet ;
- Pose sans raccord dans le sens de la longueur du bac acier ;
- Fixation des tôles par tire-fonds et rondelles galvanisés ;
- Toutes les spécificités de la toiture (faîtage, noues, bande de rives, sorties de toiture...) seront contrôlées et remplacées le cas échéant.

PLAN DE SITUATION



4.4 LOT 4 : SAINT-CLAUDE – Sur-toiture (Tranche optionnelle)

Au sein de la caserne de Morne Houël à Saint-Claude, le bâtiment abritant le CORG subit des nuisances sonores dues aux précipitations répétées.

Une sur-toiture sera réalisée afin de réduire ce désagrément.

4.4.1 Poste 1 : Études techniques

Une étude de descente de charge sera réalisée afin de déterminer les dimensions, le nombre et la position des massifs nécessaires au support de la future structure.

Cette étude sera composée de plans techniques qui seront transmis au maître d'ouvrage pour validation.

Une étude (note de calcul) de la structure métallique sera réalisée, dans le but de déterminer le design de la surtoiture, les dimensions des fers choisis.

Cette étude sera composée de plans techniques qui seront transmis au maître d'ouvrage pour validation.

Aucune commande ne pourra être faite sans la validation, en bon pour accord, des plans présentés au maître d'ouvrage.

En cas de non validation des plans une mise à jour des éléments (plans, notes...) est à prendre en compte par le titulaire jusqu'à l'obtention du bon pour accord, avant la commande du matériel.

4.4.2 Poste 2 : Travaux préparatoires

Des travaux préparatoires seront à inclure dans l'offre du titulaire du marché :

- Balisage de la zone chantier ;
- Mise en place d'une zone de stockage.

4.4.3 Poste 3 : Génie civil

En suivant les recommandations de la note de calcul, le génie civil sera réalisé cela comprend :

- La fouille + évacuation des terres ;
- Ferraillage ;
- Coulage béton armé ;
- Finitions.

4.4.4 Poste 4 : Fourniture et pose Charpente Métallique

Conformément à la note de calcul, fourniture et pose de la charpente métallique.

- Fixation par boulonnage sur les massifs réalisés ;
- Traitement anti-rouille.

4.4.5 Poste 5 : Fourniture et pose couverture métalliques

- Fourniture et pose de tôles bac acier ép 75/100ème ;
- Coloris à valider par le maître d'ouvrage. Un panel de coloris sera présenté à cet effet ;
- Pose sans raccord dans le sens de la longueur du bac acier ;
- Fixation des tôles par tire-fonds et rondelles galvanisés.

4.4.6 Poste 6 : Gouttières et EP

- La fourniture et la pose de gouttières et des descentes EP en aluminium ;
- Une pente vers les descentes d'eaux pluviales sera à respecter selon les règles de l'art ;
- Une évacuation des eaux pluviales sera réalisée jusqu'au réseau d'évacuation existant le plus proche à l'aide de tuyau PVC enterré.

Le choix du tracé sera validé par le maître d'ouvrage.

4.4.7 Poste 7 : Repli chantier

Le titulaire devra effectuer le repli du chantier qui se compose de :

- La remise en état du terrain, après les fouilles effectuées ;

- Évacuation de tout les déchets générés pendant l'opération ;
- Repli du balisage ;
- Nettoyage des abords.

PHOTOS BÂTIMENT :



ARTICLE 5 - REMISE DES INSTALLATIONS À LA FIN DES TRAVAUX

Elle sera prononcée lorsque l'ensemble des travaux sera reconnu terminé, conforme aux plans d'exécution, en bon ordre de marche et répondant aux normes.

Le titulaire du marché aura la responsabilité du nettoyage des ouvrages réalisés par ses soins et de l'évacuation de l'ensemble des gravats produits jusqu'à la réception de l'ensemble.

Durant les travaux, l'entrepreneur sera amené à évacuer divers matériaux en décharges publiques autorisées à ses frais.

Un bordereau de suivi de déchets sera à remettre au maître d'ouvrage le cas échéant.

Au cours des travaux, toutes les détériorations dues à des erreurs de manipulations qui pourront arriver sur l'environnement du chantier proprement dit, nécessiteront le remplacement ou la réparation au frais du titulaire du marché.

Réception des travaux

Après achèvement des travaux, le dossier des ouvrages exécutés (DOE) devra se décomposer :

- les fiches techniques de tous les produits et matériels utilisés avec localisation ;
- un dossier complet des plans conformes à l'exécution ;
- documents attestant de la réalisation des essais et épreuves prévus au marché ;
- une série de photographies en couleur (format 13x18).

Ces photographies doivent être une illustration intéressante de la phase de réalisation sur le plan technique.

Elles comporteront dans le champ de prise de vue un élément qui permettra, par référence, d'apprécier facilement et sans contradiction la réalité de l'ouvrage.

La réception ne pourra être prononcée qu'à compter de la remise complète et conforme du D.O.E.

ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITÉ

Les documents sont la propriété de la Section – Immobilier – Logement et sont transmis dans le cadre de cet appel d'offres (annexes comprises) sous couvert de confidentialité.

Toute diffusion au-delà de l'entreprise à laquelle les documents ont été communiqués est interdite.

Toute transmission extérieure de documents fera l'objet d'une demande écrite.

ARTICLE 7 - ANNEXES

- ◆ Annexe 1 : D.P.G.F. Marché Couvertures ;
- ◆ Annexe 2 : Certificat de visite.